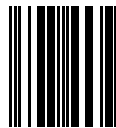


300



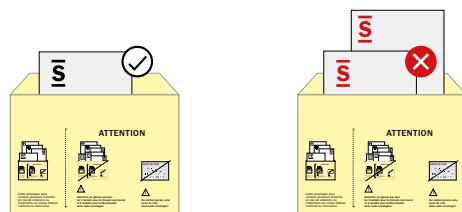
0300



Vérifier, signer, déposer

Glissez votre bulletin dans l'enveloppe jaune.

Mais attention, ne glissez pas plus de 1 bulletin pour le Syndic dans l'enveloppe jaune!



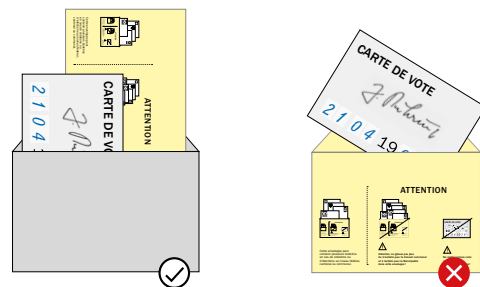
Sur la carte de vote,

inscrivez votre date de naissance complète et signez.



Glissez l'enveloppe jaune et votre carte de vote complétée et signée dans l'enveloppe grise de transmission.

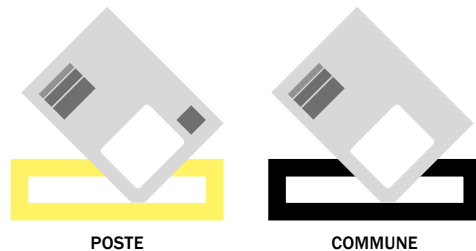
Attention, ne mettez jamais votre carte de vote dans l'enveloppe jaune!



Affranchissez et postez l'enveloppe grise ou déposez-la dans la boîte de l'administration communale prévue à cet effet.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Attention aux délais prévus par votre Commune pour la réception des enveloppes de vote!



POSTE

COMMUNE

Voter, c'est simple!

S

S Y N D I C

L'élection du Syndic
Mode d'emploi

SYNDIC L'ESSENTIEL

Le Syndic préside la Municipalité. Celle-ci a pour mission d'exécuter les décisions du Conseil communal ou général, de diriger l'administration et de gérer les affaires courantes ainsi que les biens communaux. C'est le chef du gouvernement de la Commune.

ÉLECTION MAJORITAIRE À DEUX TOURS

Les candidats à la fonction de Syndic font partie de la Municipalité nouvellement élue.

L'élection du Syndic est une *élection majoritaire à deux tours*. Explications:

Au 1^{er} tour, il faut plus de 50% des voix pour qu'un candidat soit élu. C'est ce qu'on appelle une **majorité absolue**.

- Dans l'exemple A, 1 candidat passe la barre des 50%. Il est donc élu Syndic au 1^{er} tour.
- Dans l'exemple B, aucun candidat ne passe la barre des 50% et un 2^e tour est organisé.

Au 2^e tour, c'est le candidat qui a obtenu le plus de voix qui est élu Syndic. C'est ce qu'on appelle une **majorité relative**. Il n'y a donc pas de pourcentage minimum à atteindre.

A

Résultat 1 ^{er} tour	
Candidat B:	58.4%
Candidat A:	25.8%
Candidat C:	15.8%

B

Résultat 1 ^{er} tour	
Candidat B:	49.4%
Candidat A:	36.5%
Candidat C:	14.1%

Résultat 2 ^e tour	
Candidat B:	41.0%
Candidat A:	39.7%
Candidat C:	19.3%

Liste BB
.....
Nom et prénom, liste
Gumy Chantal, BB

Liste manuscrite
.....
Nom et prénom, liste
Burnand Joëlle, AA

Liste manuscrite
.....
.....

Liste BB
.....
Nom et prénom, liste
Gumy Chantal, BB
Gumy Chantal, BB x2

Liste BB
.....
Nom et prénom, liste
Gumy Chantal, BB
Burnand Joëlle, AA 2x

Rodrigues Luc, AA

Liste BB
.....
.....

~~Rodrigues Luc, AA~~
imbécile!

Gumy Chantal, BB
elle est super!



Pour que votre vote soit valide

Utilisez uniquement les bulletins officiels ! Sinon, votre bulletin est nul. Il ne sera pas pris en compte et vous aurez voté pour rien !

Si vous mettez une inscription inconvenante ou étrangère à l'élection, votre bulletin sera annulé.

Distribuer votre voix

VOTER COMPACT - BULLETIN TEL QUEL

Vous pouvez utiliser un bulletin sans rien changer.

TOUT À LA MAIN

Sur un **bulletin vierge**, vous pouvez attribuer votre voix à un autre membre élu de la Municipalité qui ne s'est pas porté candidat officiel.

VOTER BLANC

Aucune proposition ne vous satisfait ? Votez tout de même ! Glissez simplement le bulletin vierge dans l'enveloppe sans rien écrire dessus.

- Vous exprimez ainsi votre avis sans donner de voix à personne.

ÉVITER LES ERREURS

Lors de l'élection du Syndic, vous ne pouvez donner qu'une seule voix à un même candidat. Vous ne pouvez donc pas cumuler.

Ne distribuez pas plus d'une voix, celles en trop seront ignorées du bas vers le haut.

N'écrivez rien au dos d'un bulletin.